NUMÉRO 11. SAMEDI 5 FÉVRIER 1859.

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL,

Prix de l'abonnement:

Pour un an, la Feuille prise au bureau, fr. 6»—
» par la poste, franco, » 7»—
Pour 6 mois, prise au bureau, » 3»50
» par la poste, franco, » 3»75
On s'abonne à toute époque.

PARAISSANT
LE JEUDI ET LE SAMEDI.
On s'abonne au bureau de la Feuille, rue du Temple-neuf, N° 21.

Prix des annonces.

Pour 1 ou 2 insertions: de 1 à 5 lignes, 50 centimes.
» » » de 6 à 8 » 75 »
» » » de 9 l. et au-dessus 10 c. p. lig.
Pour 3 insertions: de 1 à 5 lig. 75 centimes.
» » de 6 à 8 » 1 franc.
» » de 9 lig. et au-dessus 15 c. par lig.

Observations météorologiques en 1859.

NEUCHATEL	DATES Février.	TEMPÉRATURE EN DEGRÉS CENTIGRADES. 9 h. du m.	Minim.	Maxi.	Baromètre en millim. réd. à 0. Midi.	Eau tombée dans les 24 h. en millim.	VENT DOMINANT.	ÉTAT DU CIEL.	LIMNIMÈT. en pieds.	Température du LAC en degrés centi.
	1	2	0,8	5,4	724.8	0,0	Calme.	Couvert.	25,80	4,2
	2	2	—1,8	3,8	719.3	15,0	Vent tr. fort.	Couv., p. et n.	25,75	4,5
	3	3	—1	5,	718,3	0,0	Vent.	Couvert.	25,60	4,8

EXTRAIT

DE LA FEUILLE OFFICIELLE

du jeudi 3 février 1859.

NOMINATION.

1. Par arrêt du 17 décembre 1858, le citoyen *François-Gustave de Pury* a été admis à pratiquer dans le canton, la médecine et la chirurgie.

FAILLITES.

2 Le tribunal civil du Locle, dans sa séance du 13 janvier 1859, a prononcé le décret des biens et dettes du citoyen *Emile Leuba*, de Buttes, horloger, demeurant aux Ponts, d'où il est parti clandestinement en laissant ses affaires en désordre et a ordonné que cette masse soit liquidée sommairement par la justice de paix du cercle des Ponts. En conséquence, tous les créanciers du citoyen Emile Leuba, sont invités à faire inscrire leurs titres et réclamations au greffe de la justice de paix depuis le jeudi 3 au vendredi 18 février 1859, jour où les inscriptions seront déclarées closes et bouclées, à 6 heures du soir. Ils sont en outre assignés à se présenter à l'hôtel de la Loyauté, aux Ponts, le mardi 22 février 1859, dès les 9 heures du matin, pour suivre aux opérations ultérieures de cette liquidation sommaire; le tout sous peine de forclusion.

3. Le tribunal civil du Locle, dans sa séance du 13 janvier 1859, a prononcé le décret des biens et dettes du citoyen *Jean-Martin Reinhard*, voiturier, demeurant aux Ponts, d'où il est parti clandestinement en laissant ses affaires en désordre et a ordonné que cette masse soit liquidée sommairement par la justice de paix des Ponts. En conséquence, tous les créanciers du citoyen Jean-Martin Reinhardt, sont invités à faire inscrire leurs titres et réclamations au greffe de la justice de paix, depuis le jeudi 3 au samedi 19 février 1859, à 6 heures du soir, jour et heure auxquels elles sont closes et bouclées. Ils sont en outre assignés à se présenter à l'hôtel de la Loyauté, aux Ponts, le mercredi 23 février 1859, dès les 9 heures du matin, pour suivre aux opérations ultérieures de cette liquidation sommaire; le tout sous peine de forclusion.

SOCIÉTÉS DE COMMERCE.

4. Il résulte d'un acte en date du 19 janvier 1859, reçu H.-C. L'Eplattenier, notaire, à Fontainemelon, et déposé au greffe du tribunal civil à Fontaines, le 29 du même mois, que les citoyens Adolphe Veuve, conseiller de préfecture, et Paul-Louis Chable, tous deux domiciliés à Cernier, ont formé entr'eux une société en nom collectif sous la raison de *Veuve et Chable*, pour l'exploitation d'une scierie et d'un battoir à vapeur. Cette société dont le siége est à Cernier, est faite pour le terme de 9 années consécutives, et publication en est faite à teneur de la loi, pour que les intéressés puissent prendre connaissance de l'acte mentionné plus haut qui contient quelques clauses dérogatoires aux règles ordinaires.

PUBLICATIONS JUDICIAIRES DIVERSES.

5. Le citoyen *Jules-Frédéric Matthey*, remonteur, demeurant à Chaux-de-Fonds, rend publique la demande en divorce qu'il a formée le 9 novembre 1858, devant le tribunal civil de Chaux-de-Fonds, à sa femme *Sophie-Eugenie Matthey née Vuilleumier*, dont le domicile actuel est inconnu.

6. Tous les créanciers de la masse en décret du citoyen *Olivier Muriset*, négociant, à Neuchâtel, sont péremptoirement assignés à comparaître devant le tribunal qui siégera dans la grande salle de l'hôtel de cette ville de Neuchâtel, le mardi 8 février 1859, dès les 3 heures après-midi, pour suivre aux errements de ce décret qui sera vraisemblablement clôturé le dit jour.

Fin de l'extrait de la feuille officielle.

IMMEUBLES A VENDRE

7. A vendre, une vigne de $1^1/_2$ ouvrier, d'un grand rapport, située à Cudeau, rière Cormondrèche, joûtée par MM. Schouffelberger, Chable, le chemin de fer et le sentier. S'adr. pour la voir, à M. Vaucher, vigneron, à Cormondrèche, et pour les conditions, à Mad. Bourquin-Descœudres, à Neuchâtel.

Grand et beau domaine

à vendre.

8. Samedi 12 février 1859, à 10 heures du matin, M. Louis Lambert vendra définitivement dans l'hôtel du Cerf, aux Ponts, soit de gré à gré ou par enchères, un beau et grand domaine situé sur les Bieds, près des Ponts-Martels.

Il se compose de deux maisons en bon état, dont une couverte en tuiles; de trois hangars pour la tourbe et d'un grand max de terre de la contenance de passé 140 poses ancienne mesure, dont une bonne partie en terres labourables d'un excellent rapport, et le restant en marais à tourbe de première qualité — Le rapport annuel est de fr. 2800.

S'adresser, pour visiter cette belle propriété, à M. Louis Lambert, aux Métairies près Bevaix, ou à M. F.-R. Robert, notaire, aux Ponts, lesquels sont aussi chargés de recevoir des offres avant le jour de la vente. Les amateurs ne doivent pas négliger cette occasion.

9. Le mardi 15 février, dès 6 heures du soir, à l'auberge des XIII Cantons, à Peseux, M. Frédéric de Rougemont exposera en vente en bloc ou par parcelles, environ 12 ouvriers de vigne situés au Tombet, territoire de Peseux, et 1 ouvrier situé à Corbaret, territoire d'Auvernier. S'adr., pour voir les immeubles, au vigneron Fréd. Widmann, à Peseux.

10. Une vigne à Port-Rouland, A 32, contenant 4 ouvriers, joûte de vent le ravin, de bise M. de Perregaux, de joran la route et d'uberre le lac. S'adresser pour voir l'immeuble à L. Roulet, marguiller, et pour les conditions, au notaire A.-H. Clerc, à Neuchâtel.

11. On offre à vendre, de gré à gré, au village de Saint-Aubin, une excellente maison de maître, pour deux ménages, ayant vue sur le lac et les Alpes; un bel encavage avec deux pressoirs et une grande cave voûtée et meublée, une petite cave aussi voûtée servant de bouteiller et fruitiers; une grange attenant avec écurie et remise; un jardin au midi, avec terrasse; la fontaine du village, intarissable et d'excellente eau, est placée en face de la ditemaison.

Il y aurait aussi un mas de terre d'environ huit à dix poses en prés et champs, et une pose et demie en forêt, qu'on pourrait céder, suivant le gré de l'acheteur. Pour visiter la maison, s'adresser à Mme Cruchaud, à Saint-Aubin.

A VENDRE.

12. Un joli **pianino** à $6^3/_4$ octaves. S'adr. à Mme Courvoisier, maison Stoll, au faubourg.

POMMADE A LA ROSE

guérissant les maux d'yeux et de la peau.

PRIX DES POTS:

Pour l'entretien de la peau, engelures, crevasses. bouchères, clous et dartres vives, fr 1»50.

Pour les **yeux** faibles et malades 60 centimes. — Avoir soin de tenir les boîtes au frais.

par

RICHOND.

Liquide éthéré formant mastic, guérissant instantanément les maux de **dents** les plus violents, et arrêtant la carie, sans douleur. — **Prix du flacon: 1 fr.** — Avoir soin de tenir les flacons bouchés avec de la cire.

DÉPÔTS DU CANTON DE NEUCHATEL:

A la *Chaux-de-Fonds*, chez M. Bonjour, pharmacien

Au *Locle*, chez M. Burman, pharmacien.

A *Neuchâtel*, chez M. Jordan, (ancienne pharmacie Dathé).

A *Couvet*, chez M. Rœssinger, pharmacien.

A *Fontaines* (Val-de-Ruz), chez M. Haist, pharmacien.

DÉPÔTS DU CANTON DE BERNE:

A *Saint-Imier*, chez M. Bœschenstein, pharmacien.

A *Sonvillier*, chez M. Moritz, pharmacien.

A *Bienne*, chez M. Andreæ, pharmacien.

A *Neuveville*, chez M. Godefroi Bœrcheter, Grande rue.

On délivre gratis les prospectus au dépôt.

On peut se procurer dans les dépôts **Huile superfine à l'usage des remonteurs.**

Prix du flacon: **1 franc.**

Au magasin de modes

14. De Mme Rosette Meyer-Richard, rue de la Place-d'Armes, il vient d'arriver un grand assortiment de jupons divers; savoir: jupons Cannetille élastique, dits **Marie Stuart,** genre nouveau qui a obtenu le brevet d'invention et de perfectionnement, et qui peut être garanti sous le rapport de la solidité. Jupons à ressorts, Malakoff, moire, piqué, et brodés.

---

15. A vendre, dans la carrière de Mad. Droz, à 10 minutes du village de Saint-Blaise, 100 et quelques chars de gravier moyen et 80 et quelques chars de fin gravier pour les trottoirs. S'adresser à Jaques Rieser, à Saint-Blaise.

---

16. **A vendre, à l'amiable,** 10 bons chevaux de travail, de six à huit ans, par suite de fin de travaux. S'adr. à MM. Klein et Pipaud, entrepreneurs, à Neuchâtel.

SUBSCRIPTIONS EINLADUNG.

17. Soeben erschienen die ersten Lieferungen einer **billigen Ausgabe Schweizerischer Schriftsteller** unter dem Titel:

SCHWEIZERISCHE

VOLKS-BIBLIOTHEK.

Die *Schweizerische Volksbibliothek* wird Erzählungen und Dichtungen von **J.-C. Lavater, Pestalozzi, M. Usteri, H. Zschokke, Jer. Gotthelf, Haller,** etc., **Vœgelin's** Geschichte der Schweizerischen Eidgenossenschaft, **Eberhard's** Erdbeschreibung der Schweiz, etc., enthalten und in **100 Lieferungen zu 45 c.** erscheinen.

In dieser billigen Ausgabe werden diese Werke nur etwa **zwei Fünftel** des bisherigen Preises kosten. Einzelne Werke werden nicht abgegeben, dagegen können die Subscribenten eines bis drei derselben von der Subscription ausschliessen.

Jeden Monat werden drei Lieferungen ausgegeben und sind die ersten mit ausführlichem Prospekte in der **Buchhandlung von E. Klingebeil,** in Neuenburg (Grand'rue) bereits zu haben.

---

18. Chez Perdrisat, jardinier, au faubourg, on peut avoir de la salade nouvelle et un joli choix de jacinthes en fleurs.

Bois de charpente,

19. A vendre, à l'amiable, une partie des bois de cintre du viaduc de Serrières. S'adr. à MM. Klein et Pipaud.

---

20. On peut avoir tous les jours, de beaux œufs frais, dans la maison n° 24, au faubourg du lac, en face du port Stæmpfli.

Magasin Soultzener.

21. Oranges de **Malte,** sans zestes.
dites **Rouges.**
dites **Mandarines.**

---

22. A vendre, un potager en fer, très-bien conservé, avec trois marmites; s'adresser pour le prix, chez H.-E. Henriod, relieur-libraire, vis-à-vis du collége, et pour l'examiner, chez Stramba, fumiste, maison de M. Meuron, rue des Terreaux.

---

23. A vendre, chez L. Petitmaître, commissionnaire, en cette ville, des pruneaux du midi, ayant légèrement souffert, au prix réduit de 20 centimes la livre, par barils de 50 à 100 livres.

---

24. On offre à vendre un piano carré en mahogni, à cinq octaves, propre aux exercices et aux commençants. S'adr. au bureau d'avis.

TUYAUX DE CONDUITE
pour les eaux.

25. Les communes et les entrepreneurs qui désirent des tuyaux de conduite en fonte, éprouvés à forte pression, en trouveront à prix réduit chez MM. Menn Lullin et Ce, à Genève. S'adr. directement, ou à M. Fs Berthoud, mécanicien, à Neuchâtel.

---

26. Chez Muller, rue des Moulins, on achète et on vend les vieux livres; chez le même, deux pianos à 4 1/2 octaves; un fourneau en fer avec 2 marmites, deux paravents remis à neuf, une bonne guitare et une mandoline; un équipement militaire composé d'une veste, fusil, sabre et giberne. Le même achète toujours le vieux cuivre, l'étain, le plomb et le vieux fer. S'adr. rue des Moulins, n° 37.

---

27. Le soussigné a l'honneur de prévenir le public et surtout son honorable clientèle, qu'il vient de recevoir un dernier envoi **harengs frais sauers-pleins,** d'Hollande, de la dernière pêche, qu'il vend toujours au prix de fr. 1»60 c. la douzaine et au détail 15 c. pièce.

Le même vient de recevoir **pierre à allumer** nouvelle invention, laquelle allume très-facilement le charbon de bois, de pierre, la tourbe, etc.; sa flamme dure 10 minutes, et elle se vend à bas prix. Lehmann Joseph,
épicier, rue des Moulins et Seyon.

---

28. **Du miel** en capotes et coulé, chez Mlles de Pury, rue de l'Hôpital, n° 13.

---

29. A vendre, de la bonne terre noire de jardin. S'adresser à Louis Reuter, au faubourg.

Librairie Ch. Leidecker, à Neuchâtel.

Les sœurs jumelles, par Miss Sandham, in-18, fr. 2.
Les enfants pieux, in-18, cent. 40.
La maison de mon père, in-18, c. 40.
Un contraste, ou qui vaut-il mieux servir? par Henri Paumier, cent 50
L'Afrique ouverte, ou une esquisse des découvertes du Dr Livingstone, par Henri Paumier, fr. 1.
Vie de Gustave-Adolphe, par L. Abelous, fr. 1.
Cinquante lieues sur le Nil, par Charles Didier, in-18, fr. 2.
Les récits d'un vieux chasseur, par J. Lavallée, fr. 2.
A la mer, par le capitaine Mayne-Reid, in-18, fr. 2.
Enfances célèbres, par Mad. Louise Collet, in-18, fr. 2.
Les petites filles modèles, par Mad. la comtesse de Ségur, fr. 2.
Œuvres de François Arago, notices scientifiques, tome V, fr. 7»50.
Explorations dans l'intérieur de l'Afrique Australe, par le Dr David Livingstone, in-8°, fr. 20.

A LOUER.

31. A louer, de suite, une grande et jolie chambre meublée qui se chauffe. S'adresser à L. Guinchard, tapissier, rue de l'Hôpital.

---

32. Pour la Saint-Jean prochaine, ou plus tôt si on le désire, le débit de la brasserie des Geneveys-sur-Coffrane, situé près de la gare du chemin de fer et n'en étant séparé que par la route; composé d'un vaste local avec galerie et plateforme, ayant vue sur tout le Val-de-Ruz, la chaîne des Alpes et une portion du lac. S'adresser à la brasserie même.

---

33. A louer, pour le 15 février, une belle chambre meublée, chez Mad. Bourquin-Descœudres; dans la même maison, on offre à vendre un bon pianino, à 6 3/4 octaves, à prix très-avantageux.

---

34. Une bonne cave composée d'un caveau et de 4 bouteillers. S'adr. à la librairie Gerster.

---

35. A louer, pour tout de suite une belle chambre se chauffant, bien meublée et parfaitement située. S'adr. au bureau d'avis.

---

36. Une petite chambre meublée, pour un jeune homme tranquille. S'adr. à Mad. Matthey, rue Saint-Maurice, n° 1, au 2me étage.

---

37. A louer, de suite, à des personnes tranquilles, soit un beau grand salon meublé, avec cheminée et poêle, soit une belle grande chambre meublée ou non, se chauffant, et bien exposée au soleil, avec portion de cuisine. S'adr. à Humbert, horloger, maison Heitler, près la chapelle catholique.

---

38. A louer, de suite, deux chambres meublées, qui conviendraient à des messieurs occupés dans un bureau. Chez Mme Petitpierre-Dubied, au faubourg du lac, n° 26.

---

39. Chambre meublée à louer, chez M. Muller, aux Terreaux.

---

40. A louer, une chambre meublée, rue des Moulins, n° 17, au 3me étage.

ON DEMANDE A LOUER.

41. On demande une pinte ou auberge d'ici au 25 mars ou à la Saint-Jean. Si l'on désire, on paye six mois à l'avance. S'adr. au bur. d'avis.

---

42. Un agriculteur bernois, marié et parlant aussi le français, cherche à louer, pour le printemps prochain, un domaine de 25 à 30 poses au plus; il donnera toutes les sûretés nécessaires. S'adr. à Jean von Dach, à l'auberge du Userer, près le pont de Thièle.

---

43. Des personnes tranquilles et sans enfants, demandent à louer, pour la Saint-Jean prochaine, un logement situé si possible près du temple neuf, composé de 2 ou 3 chambres et les dépendances nécessaires. S'adr. à J. Reinhard, peintre, près du temple neuf.

---

44. On demande à louer, au plus vite, un magasin avec cave, et si possible avec chambre dans la maison. S'adr. à l'auberge de la Couronne, rue Fleury.

OFFRES DE SERVICES.

45. Un jeune homme robuste et laborieux, de 25 ans, ayant servi comme jardinier depuis plusieurs années, ce dont il est pourvu de bons certificats, désirerait trouver une place comme jardinier pour le mois de mars prochain. Le bureau de cette feuille indiquera.

---

46. Une jeune fille de 20 ans, propre et active, demande une place de femme de chambre ou pour tout faire dans un petit ménage. S'adr. au faubourg du lac, n° 25.

---

47. Deux jeunes personnes de la Suisse française, ayant reçu une éducation soignée, désireraient se placer, l'une comme institutrice dans une bonne famille à l'étranger, l'autre pour enseigner les premiers principes à de jeunes enfants ou pour femme de chambre. Pour les renseignements, s'adr. au magasin Suchard.

DEMANDES DE DOMESTIQUES.

48. Pour fin de ce mois, on demande un homme de 25 à 30 ans, qui sache soigner et conduire les chevaux et travailler au jardin; inutile de se présenter sans des certificats de moralité. S'adresser à Ch.-Ant. Borel, à Serrières.

49. On demande pour de suite, un bon domestique sachant cultiver un jardin et soigner une vache. S'adr. au bureau de cette feuille, qui indiquera.

50. On demande de suite **une bonne nourrice.** S'adresser au bureau d'avis.

51. Dans un village du vignoble, on demande pour entrer de suite une femme de 30 à 40 ans, de toute moralité, pour soigner une dame malade. S'adresser au bureau de cette feuille.

52. On demande pour le 25 mars, une domestique d'âge mûr, si possible pour faire la cuisine On exige des certificats d'ordre et de moralité. S'adresser au bureau d'avis.

53. On demande de suite ou pour le 1er mars, dans un ménage sans enfant, une domestique neuchâteloise ou vaudoise, qui sache faire un bon ordinaire et qui connaisse les ouvrages de couture. S'adresser au bureau d'avis.

54. On demande de suite une jeune fille de 18 à 20 ans, propre et active, pouvant s'aider dans un ménage. S'adr. au bureau d'avis.

55. Une servante active et recommandable trouverait à se placer de suite dans un ménage bourgeois. S'adr. au bureau d'avis, qui indiquera.

56. On demande une cuisinière, pouvant présenter de bons certificats, chez M. Barrelet-Leuba, à Colombier.

57. On demande pour la Maison des Orphelins, une domestique comme seconde dans la cuisine, et pour d'autres travaux dans l'établissement; on exigera une grande moralité, l'amour des devoirs et de la propreté. S'adr. à l'établissement.

OBJETS PERDUS OU TROUVÉS.

58. On a perdu le tome premier de la **Chambre étoilée;** le rapporter, contre récompense, au bureau d'avis.

59. Perdu jeudi 3, dans la journée, une montre Lépine, 20 lignes en argent. La personne qui pourrait l'avoir trouvée est priée de la rapporter contre une bonne récompense, au magasin Zimmermann, rue des Epancheurs.

60. Une jeune chienne noire et blanche, sans collier, a suivi un garçon de Neuchâtel à Corcelles, où le propriétaire peut la réclamer chez H. Colin, arpenteur.

61. On peut réclamer, contre les frais d'insertion, chez M. le pasteur DuPasquier, un paquet ferraille trouvé sur la grande route près du Saar.

62. Le chien de la Société Maret, Ritter et Ce, ayant été volé la semaine dernière et n'ayant pas reparu, les personnes qui pourraient donner quelques renseignements sont priées de le faire. Une forte récompense est promise à la personne qui fera connaître le voleur. Désignation: manteau noir et blanc, le noir domine et passe au fauve à l'arrière, le dessous du corps et les pattes sont blancs, taille moyenne, fort et trapu, répond au nom de *Berry*.

AVIS DIVERS.

63. Un teneur de livres comptable, ayant quelques heures disponibles chaque jour, offre ses services aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. S'adresser au bureau de cette feuille.

Société neuchâteloise d'utilité publique.

64. Samedi 5 février 1859, à 8 heures du soir, grande salle du gymnase. Séance publique.

Le monde microscopique.

Par M. le docteur Guillaume.

Café des Alpes, à Neuchâtel.

Samedi le 5 février 1859.

CONCERT

DES ARTISTES SARDES.

Maggiocco, Jean-Baptiste, flûtiste,
Tassara, François, violoniste,
Nicora, Charles, guitariste.

Le programme est composé de pièces de la plus grande difficulté. Opéras nouveaux, etc., etc.

On commencera à 7 1/2 heures.

Municipalité de Neuchâtel.

66. Les personnes qui ne se sont pas encore présentées à la caisse municipale pour y recevoir leur quotepart de l'indemnité fédérale pour logements militaires pendant l'occupation 1856 à 1857, sont invitées à venir en faire la réclamation à la dite caisse les vendredi et samedi 11 et 12 février courant; passé ce terme, toute réclamation sera écartée.

Neuchâtel, le 3 février 1859.

Secrétariat Municipal.

67. Un jeune homme de 23 ans, d'une très-bonne famille de Stuttgart, qui a travaillé pendant plusieurs années comme commis dans une des premières maisons de banque de Zurich, désirerait se placer dans un bureau de commerce ou d'administration de cette ville ou des environs. Outre sa langue maternelle, il correspond en français, anglais et italien. S'adr. à J.-Ch. Schmidt, pelletier-bandagiste, à Neuchâtel.

CONFÉRENCES POUR HOMMES.

68. *Mardi 8 février*, à 8 heures du soir, M. Delhorbes, pasteur français à Berne, donnera dans la grande salle de l'Oratoire des Bercles, une conférence sur ce sujet:

Ce que devrait être l'homme
Ce qu'il est en réalité.

BAL MILITAIRE

du 11 février 1859,

Grande salle des Concerts, à Neuchâtel.

69. Le comité a l'honneur de prévenir le public que des cartes d'entrée pour spectateurs seront vendues, dès à-présent, chez M. Paul Brodt, coiffeur, et le jour du bal à l'entrée de la salle.

70. Les personnes qui s'intéressent à la vente en faveur de la maison d'école de la Brévine, sont informées qu'elle aura lieu le jeudi 24 février, dès les 9 heures du matin, au second étage de la maison de Mme Terrisse-Vaucher, rue des Epancheurs. Les ouvrages seront encore reçus avec reconnaissance jusqu'au 22 courant, et les dames qui les ont confectionnés, sont priées de bien vouloir y mettre autant que possible, le prix auquel elles les évaluent.

ATTENTION.

71. Un jeune homme désire entrer dans un bureau, pour la tenue des livres, correspondance et tout ce qui a trait à l'ouvrage d'un bureau; il est muni de bons certificats et offre des garanties. S'adresser à E.-L., poste restante, à Renan.

72. On demande pour apprenti boulanger, un jeune homme de 16 à 20 ans, appartenant à une honorable famille. S'adr. au bureau d'avis.

73. Une jeune personne cherche de l'occupation soit pour faire des ménages, soit pour écurer, ou pour toute autre occupation à la journée; elle espère, par son activité et ses prix modérés, mériter la confiance qu'elle sollicite. S'adr. au bureau d'avis.

74 On demande un apprenti relieur, conditions favorables. S'adresser à Jean Niggli, vis-à-vis de l'hôtel de ville.

75. MM. Masset et Ce, à Serrières, auraient l'emploi d'un ouvrier de 18 à 20 ans, fort et robuste; ils donneront la préférence à un jeune homme parlant l'allemand et le français.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

77. David Mayer, maître cordonnier, prévient le public qu'il a transporté son atelier au rez-de-chaussée de la maison Meuron, qui touche à la tour des Chavannes.

ÉTAT CIVIL DE NEUCHATEL.

PROMESSES DE MARIAGE.

entre

Claude-Etienne-Hypolite Planche, directeur de papeterie, de Mesnay département du Jura, demeurant à Serrières, et Jeanne-Pierrette-Emilie Bataillard, de Vuillaflans, département du Doubs, demeurant à Neuchâtel.

Jean-Jacques Schreyer, vigneron, de Chules (Berne), et Virginie Sunier, de Nods (Berne), tous deux domiciliés à Neuchâtel.

François Chaudet, charpentier, de Bougy-Villars (Vaud), demeurant à Yverdon, et Madelaine-Marguerite Graber, de Sigriswyl (Berne), demeurant à Neuchâtel.

Jean Speicher, voiturier, de Gerzensée (Berne), et Elisabeth Inderwilde, de Reichenbach (Berne), tous deux demeurant à Neuchâtel.

NAISSANCES.

Le 23 janvier. Paul-Emile, à François-Louis Rieser et à Henriette-Elisabeth née Vassaux, de Dürrenroth (Berne).
24 Jean-Auguste, à Jean-Pierre Frey et à Rose-Louise née Cornu, de Bâle.
24 Pauline, à Jämes-Abram-Henri Maret et à Antoinette-Augustine née Rognon, de Saint-Aubin et de Gorgier
25 Alfred-Eugène, à Jules-François Prince et à Honorine née Ruedin, de Neuchâtel.
29 Anna-Marie, à Jean Pauli et à Anna-Marie née Iseli, de Wahlern (Berne).
30 Pauline, à Henri Burgat et à Marguerite née Richard, de Montalchez.
1er février. Marie-Sélima, à Fridolin Lüder et à Sélima née Cortaillod, de Büren zum Hoff (Berne).

DÉCÈS.

Le 28 janvier. Susanne-Marguerite née Fischer, 93 ans, 4 mois, 10 jours, veuve de Jean-Pierre-Auguste Quinche, de Chézard et Saint-Martin.
30 Un enfant mort-né, du sexe masculin, à Jean-Antoine Stramba et à Marie née Dosson, de Cossogno (Etats Sardes).
3 février. Rose-Virginie Durussel, 60 ans, de Neuchâtel.
3 Frédéric Bauert, 30 ans, 2 mois, 20 jours, époux de Philippine née Lehmann, de Burgdorf (Berne).

BULLETIN DES CÉREALES.

Neuchatel, 3 février 1859.

Froment . .	le boisseau fr.	2»75 a fr.	—
Moitié-blé. . .	»	»	2»20
Seigle	»	»	1»75
Orge	»	»	1»75
Avoine, prix moyen	»	»	1»45

VARIÉTÉS.

Le Japon.

(Suite et fin.)

On nous envoie chaque matin des provisions abondantes en volailles, gibier, poissons, légumes et fruits. Nous avons mangé des faisans, des cailles excellentes et des oies sauvages au-dessus de tout éloge. Le poisson est fort bon et remarquable par la fermeté de sa chair. Il y a une espèce charmante à l'œil et offrant d'admirables reflets roses et nacrés. On nous a fourni une espèce qui ressemble au maquerau pour la forme et le goût, mais qui n'a pas le dos rayé perpendiculairement. Les légumes consistent en patates de diverses espèces, toutes plus ou moins sucrées, en carottes fort semblables aux nôtres, en petits haricots bruns dans leurs gousses vertes, en oignons, ciboules, etc. Les fruits ressemblent à ceux de la Chine; ils n'ont rien de remarquable, sauf de très-beaux raisins violet-pâle, dont le goût est parfait. On trouve aussi en abondance un singulier fruit qui, pour la couleur et le goût, rappelle beaucoup la baie d'églantier, mais qui est plus gros qu'un œuf de poule.

On ne peut pas se faire une idée de l'esprit soupçonneux, inquisiteur et despotique du gouvernement de ce pays. La police est partout, et l'on ne peut faire un pas sans l'avoir sur le dos. Lorsque nous allons à terre, il faut débarquer à un endroit désigné d'avance, et où l'on trouve des agents qui s'emparent de vous et vous escortent jusqu'au mia tandis que d'autres s'installent dans le canot et y restent jusqu'à ce qu'il démarre. Si l'on sort du mia pour se promener ou courir les boutiques, autres agents qui vous accompagnent en vous couvant des yeux et criant aux marchands de cacher telle ou telle marchandise, et notamment les cartes géographiques et les livres qui traitent des pays japonais ou tributaires du Japon. Lorsque le baron Gros a débarqué, il avait envoyé à l'avance sa chaise à porteurs et ses livrées aux couleurs françaises, dont on a revêtu ses porteurs. Il a fait ainsi le trajet du débarcadère au mia; mais à l'instant le gouvernement s'est ému, il a considéré cet acte comme un empiétement sur sur son pouvoir; il a trouvé qu'une portion de ses sujets était momentanément dénationalisée, et l'on porte à six cents le nombre des employés de tous grades qui ont été punis des arrêts, de l'amende ou de la bastonnade pour avoir souffert une telle énormité.

La punition des arrêts n'est infligée qu'à des fonctionnaires d'un ordre assez élevé ou aux particuliers aisés. Lorsqu'un individu est condamné à cette peine, on lui laisse ordinairement quelque jours pour régler ses affaires et faire ses provisions; puis on le confine chez lui et l'on mûre portes et fenêtres pour tout le temps fixé. Dans le cas dont je viens de parler, les employés de la police ont été mis aux arrêts pour cent jours. La justice doit être d'une rigueur excessive, car chaque fois qu'il nous est arrivé, soit à Simoda, soit ici, de demander à un Japonais une chose qui lui paraissait contraire à ses devoirs, il manifestait une grande terreur, et par un geste très-significatif de la main autour du cou, il indiquait qu'il y allait de sa tête s'il obtempérait aux désirs du *Franzo*.

La vigilance du gouvernement japonais ne peut être mise en défaut. Chaque fois que le gouvernement confie une mission, même de médiocre importance, il adjoint invariablement au titulaire un *regardeur* officiel ou occulte, chargé de rendre compte jour par jour des faits et gestes du regardé. Cela est tellement connu, tellement accepté, que personne ne le trouve étrange, et que les espions ne sont l'objet d'aucune déconsidération, car il est de notoriété publique que la moitié du Japon espionne l'autre, et que chacun, à tour de rôle, est chargé de contrôler son voisin. Lorsque les fonctions de regardeur sont officielles, elles n'entraînent aucun inconvénient; mais lorsqu'elles sont occultes et lorsqu'elles s'adressent à un des hauts fonctionnaires de l'Etat, et surtout à un de ces gouverneurs de province qui sont presque indépendants, et en tout cas fort puissants et quelque peu despotes, le regardeur doit mettre autant d'adresse que de circonspection dans sa conduite, car, s'il est découvert ou seulement soupçonné, il est à peu près sûr d'aller regarder les poissons au fond de la mer, avec une pierre au cou. En ce cas, le gouvernement ne s'en inquiète jamais et au besoin il désavoue son agent .....

Il est d'usage et même de règle que chaque place soit toujours occupée par deux titulaires, dont l'un réside à la ville qui est le siège des fonctions, et l'autre revient à Yeddo pour rendre compte de sa gestion. Celui qui part laisse sa famille en ôtage, et celui qui revient ne peut la réintégrer chez lui que lorsque ses comptes sont rendus; de sorte qu'un fonctionnaire japonais ne peut guère jouir de la vie d'intérieur que pendant six mois en deux ans. La nation est façonnée de telle sorte à cette abominable sujétion, qu'elle a l'air de la trouver toute naturelle et qu'elle ne paraît pas s'en offenser le moins du monde. Au surplus, l'aisance, comme la propreté, parait générale; les figures sont gaies, la population saine; enfin l'œil a lieu d'être très-satisfait, et il ne rencontre, malgré l'analogie de race et d'habitudes, aucune de ces scènes dégoutantes et tristes qui, en Chine, le choquent à chaque pas. Les Japonais sont spirituels, polis et très braves: ils n'offrent aucune trace de cette dégradation morale où sont tombés les Chinois.

Un auteur a écrit que le Japon lui faisait l'effet d'un immense couvent; cette observation me paraît parfaitement juste et même prouvée par le fait même, car une nation de 35 millions d'âmes qui supporte un pareil joug doit être née avec des tendances tout à fait cénobites et regarder comme naturelles, comme bienfaisantes même, les prescriptions les plus sévères.

Le suicide est ici fort en honneur; je l'avais souvent entendu dire, il paraît que rien n'est plus vrai. L'usage en pareil cas est de s'ouvrir le ventre en croix au moyen d'un petit sabre, et s'il reste assez de force au patient pour se couper la gorge d'un troisième coup, il passe pour un héros et son action devient un glorieux titre de famille. Lorsqu'un fonctionnaire a démérité, lorsqu'un particulier a commis une action qui peut entraîner sa mise en accusation, il prévient sa condamnation en s'ouvrant le ventre, et alors le procès est arrêté court et la famille entre en paisible possession de l'héritage; souvent même le suicide du père crée un titre au fils pour succéder à l'emploi vacant. Si au contraire on attend le jugement, le condamné est deshonoré, sa mémoire flétrie, et sa famille, ruinée par la confiscation de ses biens, n'a plus qu'à changer de nom et à quitter le pays. Il en est de même en cas d'injures, qui chez nous amènent ordinairement le duel. L'offensé recherche son offenseur dans un lieu public, et s'ouvre le ventre en présence de témoins; ce dernier est obligé d'en faire autant sous peine d'être deshonoré et mis au ban de la société et de sa propre famille, à tel point que la vie ne serait plus supportable pour lui, d'autant plus qu'il n'aurait pas même la ressource de fuir en pays étranger, puisque la sortie du Japon est absolument interdite. On nous dit que l'usage de se couper le ventre s'est modifié depuis quelque temps, en ce sens que l'on n'en fait plus aujourd'hui qu'à peu près le simulacré. On s'entaille légèrement la peau, mais il y a derrière le patient un ami qui, pour reconnaître sa confiance, lui abat la tête d'un seul coup au moyen de l'un de ces merveilleux sabres dont la trempe est supérieure, dit-on, à celle de toutes les armes connues. Les Japonais appartenant à la classe noble, ont le droit de porter deux sabres, dont l'un, assez long, est une arme de combat, et l'autre, plus court, a pour destination de servir au besoin à s'ouvrir le ventre, ce qui est un privilége des gens distingués. L'usage, au surplus, est tellement enraciné dans les mœurs, que tout gentilhomme doit avoir dans sa garde-robe un habit spécial, blanc et ouvert par le devant, qu'il revêt à l'occasion pour mourir dans les règles, en présence de ses parents et de ses amis qu'il a conviés, et auxquels il a servi un somptueux festin funéraire.

Le mia, ou habitation de l'ambassade, est dominé par une charmante colline que l'on gravit par deux très-beaux escaliers de granit, et d'où l'on a une vue vraiment splendide: on découvre toute la ville à ses pieds, la rade, les navires, les deux rives de la baie et dans le fond le mont Fusi, qui fait tout à la fois l'orgueil et le désespoir des Japonais. Le Fusi est un énorme volcan dont la hauteur est évaluée à 10,500 pieds environ (c'est presque celle de l'Etna); sa forme est celle d'un cône élancé très-pittoresque, et il est couvert de neige lorsqu'il n'est pas en éruption; mais lorsqu'il se fâche, il dévaste non-seulement les campagnes environnantes, mais il occasionne d'effroyables tremblements de terre.

Yeddo peut se diviser en trois parties distinctes. le palais ou plutôt l'immense enceinte dans laquelle est la résidence du sio-goun, de ses femmes et de ses officiers et gens de service; plus les ministres, la garnison et les otages laissés par les fonctionnaires en mission au dehors. Cette immense enceinte extérieure n'a pas moins de 10 kilomètres de tour et présente partout le même aspect, c'est-à-dire une muraille énorme en granit, revêtue d'un magnifique talus gazonné et défendu par un très-large fossé rempli d'assez belle eau. Cette enceinte est percée de plusieurs portes donnant accès à des ponts par lesquels on communique avec la ville et qui sont bien gardés. Cet énorme rempart est encore couronné par de grands arbres, de sorte qu'il serait impossible de se faire une idée des établissements de toute nature qu'il enserre, s'il n'était dominé par une colline d'où, à l'aide d'une bonne lunette, on peut découvrir quelque chose. Il y a quatre enceintes concentriques; l'empereur occupe la plus centrale et les personnages admis dans la résidence impériale sont plus éloignés, suivant leur rang. De l'enceinte extérieure on sort sur les quartiers fashionables habités par les daïmios ou princes et les gens opulents ou haut placés, qui habitent des hôtels plus ou moins vastes, mais tous bâtis sur le même modèle, c'est-à-dire avec un rez-de-chaussée élevé et surmonté d'un petit étage en mansarde. Les portes sont en général fort belles, mais presque toujours fermées. L'absence de fenêtres sur la rue, le peu d'élévation des constructions et les habitudes casanières des Japonais donnent à cet ensemble, qui ne manque ni de noblesse ni de distinction, un aspect triste qui est encore augmenté par la largeur des rues. De temps à autre des domestiques et des fournisseurs entrent et sortent en silence. Ce beau quartier devient animé lorsqu'un fonctionaire va au palais, monté sur un cheval richement harnaché, dont les étriers sont en laque et la queue renfermée dans un sac de soie.

La troisième division de Yeddo se compose des quartiers marchands; ceux-là ne pèchent pas par excès de tranquillité, car c'est une cohue effroyable, surtout lorsque la tranquillité publique vient à être excitée par l'apparition d'un étranger.

Les boutiques sont extrêmement simples, et il n'y a même aucun luxe d'étalages et d'enseigne, ce qui, en Chine, se voit encore assez souvent; toutefois elles sont bien approvisionnées et l'on y trouve de belles et bonnes marchandises. En résumé, et pour en finir avec cette célèbre ville de Yeddo, on peut dire qu'elle est curieuse à étudier, d'un aspect nouveau et tout à fait en dehors de tout ce qu'on a vu jusqu'ici; mais elle est bientôt vue et très ennuyeuse. N'était la magnifique végétation qui égaie les alentours des pagodes et de quelques habitations particulières. Yeddo serait certainement la ville la plus triste du monde, malgré ses larges rues et son excessive propreté.

IMPRIMERIE DE H. WOLFRATH ET METZNER.